

MUTUELLE DE SECURITE SOCIALE DU BENIN

10 QUESTIONS ET REPONSES POUR BIEN CONNAITRE NOTRE MUTUELLE

Quels soins sont pris en charge par la MSS ?

La MSS nous permet de bénéficier d'une gamme très élargie de prestations :

- ✓ Consultations médecine générale
- ✓ Consultations spécialisées
- ✓ Consultations pré et post natale
- ✓ Accouchement simple, compliqué et césarienne
- ✓ Hospitalisation
- ✓ Actes de chirurgie
- ✓ Examens de laboratoire
- ✓ Imagerie médicale
- ✓ Soins infirmiers
- ✓ Consommables médicaux et médicaments délivrés dans les centres de santé conventionnés

Quels soins ne sont pas pris en charge ?

A fin d'éviter les abus et assurer la pérennité de la mutuelle, les suivantes prestations ne sont pas prises en charge :

- x Prothèses dentaires
- x Frais de monture de verres médicaux
- x Traitement de la stérilité
- x Médicaments vendus dans les pharmacies privées
- x Traitement de maladies chroniques

Quels sont les centres de santé conventionnés à Cotonou?

- Hôpital Menontin (à la latitude de Kindonoun)
- Centre Médical Saint Jean (derrière église catholique St. Jean)
- L'hôpital de zone Suru Léré (Akpakpa)

Bon à savoir :

Pour être sûr d'être vu par un médecin, il vaut mieux aller aux centres de santé le plus tôt possible pour vos soins, avant midi.

Quelles sont les formalités d'adhésion ?

Si vous êtes déjà membre d'une association ou PME inscrite à la mutuelle, il faut :

- Donner 3 de vos photos d'identité et 2 photos pour chaque personne à charge
- Une photocopie de votre acte de naissance et de chaque personne à votre charge

Combien de membres de ma famille puis-je inscrire ?

Vous pouvez inscrire jusqu'à 2 de vos femmes et jusqu'à 10 enfants (ayant moins de 21 ans).

Que veut dire « période d'observation » et à quoi sert-elle ?

C'est une période de trois mois suivant l'adhésion, pendant laquelle vous payez vos cotisations sans pouvoir bénéficier de la prise en charge. Elle sert à décourager les comportements opportunistes des personnes qui s'inscrivent uniquement au moment précis où elles en ont besoin et se retirent juste après (une femme qui s'inscrit et cotise uniquement au moment d'accoucher, par exemple).

Qui prend les décisions concernant la Mutuelle ?

La réponse, c'est **vous** ! La MSS est entièrement administrée par les associations membres qui élisent les principaux organes de décisions lors de l'Assemblée Générale. Ces organes

MUTUELLE DE SECURITE SOCIALE DU BENIN
10 QUESTIONS ET REPONSES POUR BIEN CONNAITRE NOTRE MUTUELLE

sont le Conseil d'Administration et le Conseil de Surveillance, dans lesquels vous aussi pouvez être élus d'autant plus que le vote, à l'AG, est libre et démocratique.

Quel est le rôle de l'Etat dans la Mutuelle ?

La MSS a été créée sur initiative de l'Etat à travers le Ministère du Travail et de la Fonction Publique. Aujourd'hui, le rôle de l'Etat se limite à un appui financier, c'est-à-dire que l'Etat couvre toutes les charges de fonctionnement de la mutuelle ainsi que les frais de sensibilisations.

Je cotise depuis un an et je ne suis jamais tombé malade. Pourquoi devrais-je continuer de cotiser ?

Personne ne sait quand la maladie survient. C'est pour cela qu'il faut prévoir. De plus, être mutualiste c'est être solidaire. L'argent collecté permet de soigner ceux qui sont malades et prévenir des risques de maladies des membres de la famille.

Quel est l'avantage de la MSS par rapport aux autres mutuelles de santé ?

La MSS est la seule mutuelle à offrir une gamme de prestations aussi élargie en échange d'une cotisation à moindre coût. Faites la comparaison et vous verrez, la différence est claire!